



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/231

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de GRDF en date du **19/092022**

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux d'extension GAZ PE, rue de l'Egalité à SAINGHIN-en-WEPPE (59184), par l'Entreprise RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE – 1 bis rue du Grand Logis (59840) LOMPRET, au profit de GRDF – 180 rue de BONDUES à WAMBRECHIES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux rue de l'Egalité. Cela à partir du 26 septembre 2022 et pour une durée de 30 jours. . La circulation sera alternée par des feux tricolores si nécessaire.

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction et les feux tricolores seront installés par l'Entreprise RAMERY.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de l'Entreprise RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE ,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

